

Bou le 19 octobre 2021

Propriétaires de la parcelle n° 257, commune de Bou [REDACTED] nous demandons l'application des 10 mètres de frange agricole de part et d'autre des limites de propriété. Nous souhaitons le respect de cette norme définie -

M. Mme [REDACTED]

[REDACTED] - 45430 BOU

[REDACTED]

[REDACTED]